

Accueil >> Le conseil conjugal et familial

Le conseil conjugal et familial

Présentation

Prendre soin d'un enfant handicapé, d'un parent, de son conjoint, représente souvent un très fort investissement en temps mais aussi un investissement moral important.

Beaucoup d'aidants se préoccupent de la qualité de vie de la personne qu'ils aident et de son avenir. Ils se mobilisent parfois entièrement à son bénéfice. Nombreux sont les aidants qui offrent le maximum de leur temps et de leur énergie pour "soulager", accompagner, protéger, encourager, soigner leur proche et lutter contre les conséquences de la maladie, du handicap.

Ce temps et cet investissement affectif consacrés à la personne aidée peuvent entraîner des conflits au sein d'un couple. Des désaccords peuvent naître, des sentiments d'incompréhension également, voire des conflits ou encore des séparations. Pour aider les couples en difficulté, il existe une aide : le conseil conjugal.

"Le conseil conjugal permet d'être reçu(e) seul(e) ou en couple. Il apporte à chaque membre du couple l'aide nécessaire à un cheminement".

Où s'adresser pour les consultations ?

- Association Pour le Couple et l'Enfant 91 : 60 Allée des Champs Elysées 91000 Évry - 01 69 81 93 35
- CPEF - CH Sud Francilien (CHSF) : 40 Avenue Serge Dassault, 91100 Corbeil-Essonnes - 01 61 69 61 69 - Consultations mercredi matin - jeudi et vendredi
- APASO : à la Maison de la formation et de l'emploi, MFE avenue du Noyer Lambert à 91 300 Massy - 01 69 75 40 20 - contact@apaso.fr